

Concertation Vie Associative – Réunion de clôture du 17 octobre 2012

Compte-rendu

Présents :

Alain FABRE, Gabriel LACOTE, Patrick CHAIZE, Michel NICOLAS, Jacques LINON, Rachid ZRIOUI, Thiara N'DIAYE, Pierre TISSIER, Roselyne ROLLIER, Michel PODGOURSKY, Patrick PETITJEAN, Marie-Christine GUILLET, Brigitte DELVALLEZ, Alexandre BAILLY

Excusés :

Gérard BOUMGHAR, Frédéric DHENIN

1 – Premières pistes de réaménagement du rdc de la Maison des Associations

Cette première visite avait pour objectif de se représenter l'espace, et de lister les attentes des associations concernant cet espace du rdc, pour lequel un réaménagement est possible. Ce travail de recueil des besoins va par ailleurs se poursuivre auprès des agents du SMRVA.

Les besoins listés lors de la visite :

- Un espace d'accueil et d'information
- Une petite salle de réunion supplémentaire
- Un espace convivial/Documentation, ouvert et accessible
- Un atelier reprographie
- Une salle de 40 places
- Un espace d'affichage
- Des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Une isolation thermique suffisante, notamment au niveau du sas d'entrée
- Préserver au maximum la luminosité naturelle dans les différents espaces

Certaines propositions d'aménagement intérieur et extérieur ont déjà été faites, et devront être étudiées sur le plan technique, afin de pouvoir disposer de plusieurs scénarios possibles :

- Basculement de l'accueil en façade, dans la salle jaune. L'espace récupéré serait aménagé en centre de documentation convivial.
- Aménagement d'une salle dans le décrochage devant l'accès actuel aux WC.
- Aménagement de l'espace extérieur, en abattant le muret de façon à ouvrir davantage sur la rue.

2 – Dernières discussions sur les textes

A/ La Charte :

Le texte a été retravaillé de façon à préciser les notions de commerce et non lucratif, afin de ne pas exclure les associations oeuvrant dans le champs de la culture ou du commerce équitable.

Cette Charte, en tant que base d'un partenariat entre Ville et associations, devra être lue et acceptée par les associations candidates pour siéger au Conseil de la Vie Associative.

B/ Le projet d'équipement de la Maison des Associations :

Le texte est accepté dans sa forme actuelle.

C/ Le règlement intérieur du Conseil de la Vie Associative :

Les différentes contributions et les discussions – notamment au Conseil des Associations – privilégient une animation collégiale du CVA, par un bureau composé des animateurs de commissions et de deux coordinateurs.

Il est noté que les associations doivent avoir pleinement conscience des engagements qu'un mandat au CVA représente avant de déposer leur candidature. Il faut donc travailler à un document synthétique incluant la charte et ces obligations dont les associations devront prendre connaissance avant de faire acte de candidature.

Chacun appuie sur le fait que les deux premières années de fonctionnement du CVA seront des années d'installation et d'expérimentation. Il est décidé d'inclure cette idée dans le texte pour dès à présent prévoir un bilan au bout des deux ans.

A côté du texte, une discussion s'est ouverte sur le terme de Forum pour désigner la grande plénière annuelle des associations, au cours de laquelle le CVA est renouvelé.

➔ Ces trois textes font maintenant l'objet d'un consensus, et seront présentés pour approbation du conseil municipal.